

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
5 Avril 2019**

**OBJET : Partenariat culturel - Subventions aux associations en fonctionnement 2ème répartition, en investissement 1 ère répartition - Année 2019.**

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**
- **Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,**

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 5 Avril 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'attribuer, au titre de 2019 dans le cadre de la répartition des aides accordées aux organismes culturels, des subventions de fonctionnement conformément aux tableaux annexés au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant, à signer l'avenant à la convention triennale de partenariat avec l'association Festival international de piano de La Roque d'Anthéron (FIPRA) dont le projet est annexé au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant, à signer, pour les subventions égales ou supérieures à 23 000 € une convention selon le modèle type prévu à cet effet,

La dépense correspondante soit 1 926 000 € sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

- d'attribuer, au titre de 2019 dans le cadre de la répartition des aides accordées aux organismes culturels, des subventions d'investissement conformément au tableau annexé au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer, pour les subventions égales ou supérieures à 23 000 € une convention selon le modèle type prévu à cet effet,

- d'approuver les mouvements d'affectations comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense d'un montant total de 178 832 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**